La constitution

Combien de députés de l'autre côté se rendent compte que l'acte d'habeas corpus de 1670, la déclaration des droits de 1689...

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre.

M. Nowlan: Pour terminer, je signale qu'on ne construit pas pour l'avenir en trahissant le passé et en prenant des mesures unilatérales. C'est pourtant ce que fait le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, c'est pour moi un honneur de prendre part au débat et notamment de pouvoir prendre la parole après le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Je parlerai peut-être un peu plus tard de certaines des questions qu'il a soulevées dans son discours animé.

J'ai essayé de suivre le débat depuis le début. C'est un débat fort intéressant. En général, les députés se sont efforcés d'analyser une question qui est d'une importance fondamentale. J'espère qu'à l'issue de ce débat nous pourrons amorcer de façon concrète le processus de renouvellement de la constitution, comme nous l'avons promis aux Québécois au cours de la campagne référendaire et ce qui je crois correspond aux désirs réels du peuple canadien.

(1540)

Avant d'entreprendre l'étude de la motion du ministre de la Justice et ministre d'État au Développement social (M. Chrétien), je voudrais lui témoigner mon admiration pour la difficile tâche qu'il a accomplie au cours de l'été. Je sais qu'il est déçu de n'avoir pu obtenir les mêmes résultats qu'à l'issue de la campagne précédente, mais je suis convaincu que les négociations qui ont eu lieu l'été dernier finiront par porter leurs fruits

Je ne peux accepter l'attitude du député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan). Il n'est pas possible que dans les circonstances actuelles, le Parlement ne se prononce pas sur cette importante résolution. Qui plus est, le Parlement a le devoir d'agir et sans tarder, le devoir aussi de rapatrier la constitution afin d'y incorporer les droits et les libertés fondamentaux, de même que le principe de la péréquation et du partage des richesses. Il se doit aussi de déclencher un processus qui permettra de mettre au point une formule d'amendement définitive, laquelle sera également intégrée dans la nouvelle constitution.

Même le député d'Annapolis Valley-Hants concède que le rapatriement de la constitution canadienne s'impose. Il n'est pas normal que la loi constitutionnelle de notre pays figure dans les statuts d'un Parlement étranger. C'est une situation humiliante pour les Canadiens et embarrassante pour le Royaume-Uni. Nous sommes tous convaincus que ce dernier vestige de colonialisme doit disparaître de la scène politique canadienne. Tous les partis politiques représentés à la Chambre des communes et tous les gouvernements des provinces acceptent cet aspect de la résolution.

Il n'y a absolument aucun désaccord sur le principe en cause; c'est sur la façon de procéder qu'on peut ne pas s'entendre. En fait, il s'est produit un déplacement très intéressant du débat non seulement à la Chambre, mais aussi entre les premiers ministres provinciaux, un déplacement du centre

d'intérêt du fond vers la forme. A mes yeux, c'est là un progrès très important.

Il est en outre nécessaire de régler la question de la formule d'amendement. Tous les États doivent avoir le pouvoir de modifier leurs lois organiques et il est évident que c'est encore plus essentiel dans un État fédéral où les parties constituantes, soit les gouvernements des provinces et le gouvernement fédéral, participent toutes aux changements apportés à la constitution parce que ceux-ci touchent tout le monde.

Les Canadiens veulent des changements constitutionnels; ils veulent que leur constitution soit renouvelée et c'est impossible sans une formule d'amendement. C'est pourquoi il est nécessaire, à mon avis, que le Parlement se prononce aussi sur une formule d'amendement.

Il est également nécessaire d'insérer dans la constitution les libertés et droits fondamentaux.

Une voix: Pourquoi?

M. MacEachen: Un député demande pourquoi. Parce que je suis d'avis que les Canadiens, pour des raisons très profondes, plus profondes peut-être que nous ne l'imaginons, tiennent à ce que leurs libertés et droits fondamentaux soient garantis et protégés par la constitution. Je crois fermement que c'est le vœu des Canadiens et je crois aussi que c'est le devoir du Parlement que de le réaliser.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: La résolution présentée par le ministre de la Justice prévoit l'instauration d'une charte des droits et des libertés de nature exécutoire pour le Parlement, les parlements provinciaux et tous les gouvernements. Bien entendu, le ministre de la Justice a exposé en détail, dans son discours d'introduction, les tenants et aboutissants de cette charte des droits et des libertés. Voici ce qu'il a déclaré à cette occasion:

Certains prétendent que les assemblées législatives provinciales sont mieux en mesure de protéger les droits et les libertés des Canadiens que ne le sont les tribunaux. Si les droits et les libertés étaient laissés à la merci des gouvernements de chaque province, il n'existerait pas de libertés et de droits communs à tous les Canadiens. Je crois fermement que les Canadiens devraient jouir des mêmes droits et des mêmes libertés quel que soit leur lieu de résidence au Canada.

C'est le ministre de la Justice qui a fait cette déclaration et je suis d'accord avec les mesures prévues dans cette résolution pour donner à tous les Canadiens où qu'ils habitent dans notre pays les mêmes droits et libertés.

Je sais qu'on peut soulever l'argument de la souveraineté du Parlement, c'est indiscutable. Je l'ai souvent invoqué mais je ne me suis pas montré aussi schizophrène que les députés de l'opposition ont pu l'être sur la question de la souveraineté du Parlement et de ses droits.

Aujourd'hui le Parlement a l'occasion de relever ce grand défi et de tracer l'avenir du Canada. Le Parlement canadien, c'est-à-dire les députés représentants toute la population du Canada, sont appelés à résoudre cette question, mais voilà que certains députés ne veulent pas saisir cette occasion et relever ce défi. Je n'arrive pas à le comprendre. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi nous devrions tomber dans le piège de personnes telles que le premier ministre René Levesque qui prétend que les représentants élus de la population canadienne ne sont que les «gars d'Ottawa». Il a répété cela hier soir. Je ne suis pas un «gars d'Ottawa» quoi qu'on en dise. Je suis un représentant du peuple et, je représente une importante région du Canada qui est située dans la province de la Nouvelle-Écosse. Je considère tous les autres députés non pas comme